



Décaler un licenciement économique

Par **Marion M**, le 17/01/2022 à 15:44

Bonjour,

Mon employeur, nous a indiqué qu'un licenciement économique allait être mis en place pour moi ainsi que pour deux autres salariés de l'entreprise.

J'ai reçu un courrier avec accusé de réception pour être convoquée à un entretien préalable à un licenciement pour motif économique.

Je comprends la situation et ne la conteste pas, en revanche, j'ai demandé à mon employeur d'attendre avant d'enclencher mon licenciement économique, car j'ai un achat de maison en cours, dont le compromis est signé. Nous sommes en recherche et acceptation de prêt en cours avec des banques, elles refuseraient le prêt si ma situation professionnelle change entre temps.

Est-il possible pour mon employeur de décaler la mise en place du processus de licenciement ? Comment procéder légalement ?

Merci d'avance de votre aide,
Marion

Par **Marck.ESP**, le 17/01/2022 à 16:06

Bonjour

En ce qui concerne l'entretien, je crois que vous pouvez en demander le report mais votre employeur peut refuser.

Le même raisonnement est peut-être applicable pour la date du licenciement, mais difficilement car il faudrait décaler aussi pour les autres personnes licenciées.

Par **Marion M**, le 17/01/2022 à 16:18

Bonjour et merci de votre réponse.

Comment procéder pour demander le décalage de l'entretien ?

Est-il possible légalement de le demander dans 2 mois par exemple, pour que mes

procédures de prêt soient finalisées ?

Juridiquement, nous devons donc tous avoir la même date de départ ?

Par **Marck.ESP**, le **17/01/2022** à **19:11**

A ce stade, l'entretien n'a pas eu lieu et donc rien n'est définitif.
C'est avec l'employeur qu'il faudra évoquer cela (vous avez le droit de demander l'ordre prévu des licenciements).

DOSSIER

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-procedure-en-cas-de-licenciement-individuel-pour-motif-economique>

Par **miyako**, le **17/01/2022** à **21:49**

Bonsoir,

Tout ça est au bon vouloir de l'employeur ,mais par souci d'équité vis vis à des autres licenciés éco,cela me semble délicat à faire.Les autres pouvant demander également le report de leur licenciement.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **17/01/2022** à **21:55**

Bien sûr...

Par **janus2fr**, le **17/01/2022** à **23:28**

Bonjour,

Si l'employeur procède à des licenciements économiques, c'est que la situation de l'entreprise l'impose. S'il accepte de reporter les licenciements, ce serait avouer que les licenciements économiques ne sont pas véritablement nécessaires !